

21
décembre
2011

Arrêté fixant la liste des hôpitaux sis en dehors du canton de Neuchâtel

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), du 18 mars 1994¹⁾;
vu l'ordonnance fédérale sur l'assurance-maladie (OAMal), du 27 juin 1995²⁾,
en particulier ses articles 58a à 58e;
vu la loi de santé (LS), du 6 février 1995³⁾;
vu l'arrêté fixant la liste des conditions à remplir par un hôpital pour pouvoir
figurer sur la liste hospitalière cantonale 2012-2014, du 6 septembre 2011;
vu la Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée
(CIMHS), du 14 mars 2008⁴⁾;
vu le préavis du Conseil des hôpitaux, du 6 décembre 2011;
sur la proposition de la conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé et
des affaires sociales,

arrête:

But **Article premier** Le présent arrêté fixe la liste des hôpitaux sis hors canton
nécessaires à la couverture des besoins des habitants du canton de Neuchâtel
(ci-après: la liste).

Liste des hôpitaux
universitaires

Art. 2 ¹Les hôpitaux universitaires admis sur la liste sont:

- a) Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et établissements universitaires qui lui sont affiliés: Hôpital ophtalmologique, Hôpital orthopédique, Hôpital de l'enfance et Clinique de la Longeraie, à Lausanne;
- b) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG);
- c) Hôpital de l'Ile, à Berne.

²Ils assurent les prestations non disponibles dans les hôpitaux neuchâtelois, figurant en annexe au présent arrêté.

Liste des autres
hôpitaux

Art. 3 Les hôpitaux suivants, auxquels sont attribués des mandats de prestations en réadaptation, sont admis sur la liste:

- a) Berner Klinik, à Montana-Vermala (VS)
Affections pulmonaires, allergies et réadaptations neurologiques;
- b) Centre jurassien de réadaptation cardio-vasculaire, à Le Noirmont (JU)
Réadaptation cardio-vasculaire;

FO 2011 N° 51 et FO 2012 N° 2

¹⁾ RS 832.10

²⁾ RS 832.102

³⁾ RSN 800.1

⁴⁾ RSN 800.100.040

- c) Centre suisse pour paraplégiques, à Nottwil (LU)
Traitement des paraplégies et tétraplégie;
- d) Clinique Bethesda, à Tschugg (BE)
Epidémiologie;
- e) Etablissements hospitaliers du Nord Vaudois (eHnv), site de Chamblon, à Chamblon (VD)
Réadaptation;
- f) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), Service de neuro-rééducation (GE)
Traitement des paraplégies et des tétraplégies;
- g) Institution de Lavigny, à Lavigny (VD)
Réadaptation;
- h) REHAB Basel AG (Rehabilitationszentrum Basel für Querschnittgelähmte und Hirnverletzte), à Bâle (BS)
Traitement des paraplégies et tétraplégies;
- i) Réseau Santé Valais (RSV), Centre valaisan de pneumologie, à Montana (VS)
Traitement des affections pulmonaires.

- Effet suspensif **Art. 4** Tout recours contre le présent arrêté est dépourvu d'effet suspensif.
- Exécution **Art. 5** Le Département de la santé et des affaires sociales est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté.
- Abrogation du droit antérieur **Art. 6** L'arrêté fixant la liste des hôpitaux sis en dehors du canton de Neuchâtel, du 18 février 1998, est abrogé.
- Entrée en vigueur et durée de validité **Art. 7** ¹Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.
²Il est valable jusqu'au 31 décembre 2014.
- Publication **Art. 8** Le présent arrêté est publié dans la Feuille officielle et inséré au Recueil de la législation neuchâteloise.

Annexe⁵⁾

Liste par spécialité FMH des prestations médicales non disponibles dans le canton de Neuchâtel

Spécialité FMH	Prestations non disponibles dans le canton de Neuchâtel
Cardiologie	<i>Toutes les prestations de la cardiologie interventionnelle</i> Coronarographie, stents, cathétérisme et angioplastie percutanée Traitement percutané des valvulopathies Traitement percutané des cardiopathies structurelles (CIA, CIV, canal artériel, coarctation etc.) Électrophysiologie et thermo ablation percutanée Suivi des transplantations cardiaques Stimulateurs cardiaques de resynchronisation et de défibrillateurs
Chirurgie cardiaque	<i>Toutes les prestations de la chirurgie cardiaque</i> Pontage aorto-coronarien Remplacement de valves cardiaques Correction des malformations cardiaques Chirurgie oncologique du cœur Greffe du cœur
Chirurgie vasculaire	Chirurgie de l'aorte thoracique Anévrisme de l'aorte supra-rénale Endo-prothèse aortique
Chirurgie thoracique	Greffe des poumons
Chirurgie viscérale	Hépatectomie majeure > 3 segments du foie Greffes du foie et du pancréas
Chirurgie de la main	Intervention sur le plexus brachial après traumatisme Réimplantation d'amputation traumatique
Chirurgie ORL et Chirurgie maxillo-faciale	Opération de la base latérale du crâne pour tumeur Chirurgie après traumatisme de la 1 ^{ère} portion du nerf facial Implants cochléaires Palatoplastie Opération oncologique de la base antérieure du crâne Opération complexe des sinus pour tumeurs Opération avec reconstruction complexe Infections complexes (abcès de la base du

⁵⁾ Recte FO 2012 N° 2

	<p>crâne) Craniosynostoses Chirurgie osseuse tumorale avec reconstruction faciale</p>
Chirurgie orthopédique et traumatologie	<p>Polytraumatismes sévères Fractures ouvertes grade IIIC, ou IIIB si lambeau par spécialiste de la chirurgie plastique et reconstructive Amputation traumatique pour réimplantation Déformation rachidienne (traitement chirurgical) Amputation centrale (hanche, bassin etc.) Tumeur musculo-squelettique primaire Allogreffes massives Révision de prothèse avec reconstruction osseuse massive Révision et plastie de certains ligaments (ligament croisé postérieur) Allongement d'un membre par transport osseux Vertébroplastie Cyphoplastie Arthroscopie de la hanche</p>
Chirurgie pédiatrique	<p>Toute la chirurgie orthopédique de correction du rachis du bassin et des hanches Toute la chirurgie viscérale et thoracique et ORL pour correction de malformations congénitales Toute la chirurgie oncologique</p>
Chirurgie plastique et reconstructive	<p>Toutes les prestations exigeant 2 chirurgiens plasticiens travaillant en même temps pour raccourcir la durée de l'opération.</p>
Dermatologie et vénéréologie	<p>Traitement local du Mycosis fongoïde Maladies bulleuses généralisées Traitement des grands brûlés</p>
Endocrinologie	<p>Traitement à l'iode radioactif pour cancer thyroïde</p>
Gastro-entérologie	<p>Hépatite fulminante (si greffe prévue) Suivi et complication après transplantation du foie et du pancréas Photothérapie avec lasers spéciaux Biopsie hépatique par voie transjugulaire</p>
Gynécologie et Obstétrique	<p>Malformations gynécologiques congénitales majeures Traitement prénataux du fœtus Accouchement prématuré avant la 30^{ème} semaine Malformations fœtales (cardiaque, thoracique et spinale) Multipares >3 fœtus</p>

Hématologie	Auto et allogreffes de la moelle osseuse et récolte de cellules souches
Néphrologie	Bilan avant la greffe rénale Biopsie rénale par voie transjugulaire
Infectiologie	Fièvre hémorragique épidémique
Médecine intensive	Circulation extracorporelle Assistance circulatoire et assistance respiratoire complexe Cas de neuroréanimation complexe, neuromonitoring invasif Insuffisance cardiaque nécessitant une assistance circulatoire Contre-pulsion aortique
Neurochirurgie	Toutes les prestations Opération de tumeur/métastase Biopsie d'une masse cérébrale Mis en place de drain dans les ventricules Mis en place d'électrodes de stimulation Injection trans-sphénoïdale de ganglion nerveux (trijumeau) Clampage ou cure d'anévrismes Myélopathie cervicale Opération sur le rachis avec un abord antérieur Hernie discale Canal lombaire étroit Spondylodèse Tumeur de la moelle épinière Malformation du système nerveux central et périphérique Fracture du rachis avec atteinte de la moelle épinière Traumatisme crano cérébral (TCC) sévère Drainage d'hémorragie cérébrale Opération d'hématomes sous duraux
Neurologie	Thrombolyse endovasculaire Étude neurophysiologique (cas d'épilepsie complexe) Implantation d'électrode dans le système nerveux
Oncologie	Toute l'oncologie pédiatrique
Ophtalmologie	Chirurgie du glaucome, urgences et reprises des cas complexes de glaucome, valve de Ahmed) Traitement chirurgical de la rétine Tumeur de l'œil Traumatologie de l'œil Traitement d'uvéite Exophtalmie
Pédiatrie	Prise en charge à la naissance des prématurés

821.128.01

	(<de 30 semaines et <1000g) Traitement des leucémies et oncologie pédiatrique
Pneumologie	Hospitalisation stationnaire à Rolle, Montana en lien avec la pneumologie
Psychiatrie	Unité mère enfant au HUG (post partum sévère)
Radiologie	Mammotome (biopsie stéréotaxique) IRM sous anesthésie générale (pédiatrie)
Urologie	Néphrectomie élargie avec thrombus cave sus-diaphragmatique Thermo ablation de la prostate Destruction extracorporelle de calculs rénaux (lithotripsie)
Transplantation	Toutes les transplantations y compris bilan avant la transplantation et suivi après la transplantation.